Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TROISIÈME ANNÉE DU LOGICIEL VAUDTAX POUR REMPLIR SA DÉCLARATION D'IMPÔT

200'000 contribuables ont utilisé les supports électroniques l'an dernier

En trois ans, les contribuables vaudois sont passés à 200'000 utilisateurs de logiciels électroniques pour remplir la déclaration d'impôt, dont VaudTax est très nettement le plus utilisé. C'est donc 60 % des contribuables qui ont recours à l'informatique. Ceci a permis à l'Administration cantonale des impôts, pour la première fois cette année, de renoncer à envoyer la déclaration sous forme papier à ces 200'000 personnes, réalisant ainsi une économie d'environ 200'000 francs.

Le formulaire pour la déclaration d'impôt 2005 parvient ces jours aux contribuables vaudois qui disposent d'un délai au 15 mars pour le renvoyer. Pour la première fois cependant, 200'000 contribuables ne reçoivent qu'une fourre dans laquelle ils sont invités à placer leur déclaration d'impôt imprimée avec le logiciel - code barre compris - et à la renvoyer au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI). Pour ceux qui souhaiterait néanmoins une version papier, ils peuvent l'obtenir sans autre au Centre d'appels téléphoniques (021 316 00 00) qui répond par ailleurs à toutes demandes d'information ou d'assistance. On rappellera que les utilisateurs de VaudTax ont le choix entre le téléchargement direct depuis le site www.vaudtax.vd.ch ou le CD-ROM qui peut être obtenu gratuitement dans les offices d'impôt, les administrations communales et les agences BCV.

Plus complet que l'an dernier, le logiciel VaudTax 2005 permet aux utilisateurs de reprendre la totalité des informations enregistrées l'année précédente sauf les montants, et présente une nouvelle ergonomie avec une aide intégrée à l'écran. Le contribuable dispose également d'un tableau présentant les déductions qu'il peut faire valoir, d'un calendrier fiscal qui indique quand il recevra quoi; il peut aussi visionner le parcours d'une déclaration d'impôt au sein de l'administration.

En février, le contribuable recevra le BVR+ et le bordereau provisoire de l'impôt fédéral direct 2005 (IFD), ceci sous un seul pli afin d'économiser des frais postaux. Le BVR+ permet au contribuable d'adapter les acomptes payés à l'impôt dû, en versant spontanément une somme qu'il détermine lui-même. Ce complément volontaire permet d'éviter un rattrapage lors du décompte final. En 2005, c'est 300 mios (canton/communes) qui ont été versés par des contribuables prévoyants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 janvier 2006

DFIN, Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, 021 316 20 01; Philippe Maillard, chef de l'ACI, 021 316 20 42. Téléchargement: www.vaudtax.vd.ch. E-mail : info.aci@vd.ch. Centrale téléphonique de 8h à 17h non stop, 021 316 00 00 (021 316 10 40 pour VaudTax)